ESPACE JEUNES
MODE D'EMPLOI
Rentrée scolaire 2012-2013

1.Qui peut s'inscrire à l'espace jeunes ?

- L'accès à l'Espace Jeunes est un lieu d'accueil réservé aux adolescents et jeunes adultes, à partir de 12 ans résidant à St Apollinaire ou dont les parents ou grands-parents habitent la commune.
- Un jeune épleumien possédant « un passeport loisirs » a la possibilité de parrainer un jeune extérieur à St Apollinaire.

2. Mode de fonctionnement ?

Son mode de fonctionnement est double.
Toute l'année (y compris pendant les vacances), l'Espace Jeunes propose un accueil libre encadré par les animateurs durant lequel tout jeune peut aller et venir comme il le souhaite dans la structure.
Pendant les vacances scolaires, il fonctionne aussi sous la forme d'un accueil de loisirs et l'équipe d'animation propose des activités programmées à la demi-journée ou à la journée (repas possible) ainsi que des séjours (camps et mini-camps).
En dehors du temps d'activité (9h-12h et 14h-17h), les jeunes sont libres de partir à l'horaire qui leur convient.

3. Objectifs de la structure

L'Espace Jeunes a pour but :
-d'intégrer les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs
-d'impliquer les jeunes dans la vie du service
-de permettre aux jeunes d'être acteurs dans l'animation de la vie locale, culturelle et sportive de Saint-Apollinaire
-de créer des liens entre les jeunes et les partenaires (associations, services sociaux…)
-de centraliser les demandes des jeunes
-de faciliter l'accès des jeunes à l'information
-de répondre aux difficultés des jeunes
-de faciliter l'intégration des jeunes dans la vie communale
-de favoriser la médiation et la reconnaissance entre les générations

DOCUMENT A CONSERVER

4. Comment s'inscrire ?

- **Pour l'accueil libre** :

Il suffit de se rendre au sein de l'Espace Jeunes pour acquérir « un passeport loisirs », permettant l'accès à cette structure.

- **Pour les vacances scolaires** :

Un programme des activités proposées est disponible dans la structure et est téléchargeable sur le site de la ville un mois avant le début de chaque période.
L'inscription s'effectue à l'Espace Jeunes.

Suite au verso

5. Cas particuliers

- **Absence**

Vous devez le signaler par téléphone à l'Espace Jeunes ou par écrit dans la boîte aux lettres du service **48 heures minimum à l'avance**.
En cas de maladie, vous devez prévenir uniquement par téléphone le jour même l'Espace Jeunes avant 9h00, et joindre un certificat médical.

Attention : si ce délai n'est pas respecté, la prestation sera facturée

6. Horaires d'ouverture de la structure

Période en dehors des vacances scolaires :

- Du 1er septembre au 31 mars :
  Lundi : 14h-19h, mardi : 9h30-12h et 14h-19h, mercredi : 14h-19h, jeudi : 9h-12h et 14h-19h, vendredi : 9h-12h et 14h-19h, samedi : 14h-19h
- Du 1er avril au 30 juin:
  Lundi : 14h-19h, mardi : 9h30-12h et 15h-19h, mercredi : 14h-19h, jeudi : 9h-12h et 14h-19h, vendredi : 14h30-19h, samedi : 14h-19h

Période durant les vacances scolaires :
8h30 -12h et 13h30-19h

7. Cas de radiation

- En cas de mauvaise conduite du jeune
- En cas de non paiement dans les délais impartis

DOCUMENT A CONSERVER